

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP DE DROIT FRANÇAIS « La Française Rendement Global 2022 »

Objet : Opération de fusion-absorption du FCP de droit français « La Française Rendement Global 2022 » par le compartiment « La Française Rendement Global 2028 » de la SICAV de droit français « La Française »

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement (FCP) La Française Rendement Global 2022 et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1. L'opération

Nous vous informons que La Française Asset Management, société de gestion du FCP La Française Rendement Global 2022, a pris la décision de fusionner le FCP La Française Rendement Global 2022 (ci-après le « **Fonds Absorbé** ») dans le compartiment « La Française Rendement Global 2028 » de la SICAV « La Française » (ci-après l'« **OPC Absorbant** »).

La Française Asset Management souhaite vous offrir la possibilité de vous positionner sur l'OPC Absorbant dont la gestion repose sur une stratégie similaire mais sur une échéance plus éloignée avec un univers d'investissement plus large. Les émissions ont une maturité supérieure ou égale à 5 ans et les refinancements à moins de 5 ans sont quasi inexistants. Le Fonds Absorbé a connu un nombre important de remboursements anticipés (« callables »), cependant de nouvelles acquisitions de titres en portefeuille sont rendues difficiles dans le contexte d'un marché primaire réduit et de conditions de réinvestissement qui ne permettent pas d'optimiser le rendement du fonds.

Par ailleurs, nous considérons qu'une stratégie classique de portage n'est pas dans l'intérêt des investisseurs dans la mesure où une large part de la performance attendue sur la durée de placement recommandée est d'ores et déjà captée, le rendement résiduel estimé est faible. Pour rappel, l'objectif du Fonds Absorbé est d'obtenir sur la période de placement recommandée de 8 ans à compter de sa date de création jusqu'au 31 décembre 2022, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2022 émises par l'Etat français libellées en EUR.

A titre d'exemple, le rendement estimé net de la part R au 2 juin 2021 jusqu'à l'échéance du Fonds Absorbé sera de 0% après déduction des frais courants (1,16%) et du coût de couverture estimés (0,43%).

L'encours du Fonds Absorbé est au 2 juin 2021 de 126 493 115,12 euros.

De ce fait, l'opération de fusion-absorption dans l'OPC Absorbant vous permettrait de saisir de nouvelles opportunités de marché, et ce avant l'échéance 2022.

Toutefois, vous êtes actuellement porteur du Fonds Absorbé qui est actuellement exposé à une sensibilité aux taux dégressive dans le temps et qui est désormais faible, l'OPC Absorbant ayant une échéance plus lointaine a une exposition aux taux plus importante avec une sensibilité de 0 à 9.

Le Fonds Absorbé fera l'objet d'une fusion-absorption par l'OPC Absorbant dans les conditions suivantes :

- La part I (FR0012020659)* du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action I C EUR (FR0013439478)* de l'OPC Absorbant ;

- La part I D EUR (FR0013238516)* du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action I D EUR (FR0013439502)* de l'OPC Absorbant ;
- La part T D EUR (FR0013286994)* du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action T D EUR (FR0013439528)* de l'OPC Absorbant ;
- La part D USD H (FR0013183597)* du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action R D USD H (FR0013439460)* de l'OPC Absorbant ;
- La part I C USD H (FR0013055894)* du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action I C USD H (FR0013439486)* de l'OPC Absorbant ;
- La part I C CHF H (FR0013048303)* du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action I C CHF H (FR0013439494)* de l'OPC Absorbant ;
- La part R (FR0012020675) du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action R C EUR (FR0013439403) de l'OPC Absorbant ;
- La part T C EUR (FR0013287000)* du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action T C EUR (FR0013439510)* de l'OPC Absorbant ;
- La part D (FR0012020667) du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action R D EUR (FR0013439452) de l'OPC Absorbant ;
- La part T C USD H (FR0013287638)* du Fonds Absorbé sera absorbée par la classe d'action T D USD H (FR0013439536)*

*Cette classe d'action n'est pas enregistrée en Belgique

Toutefois, vous pourrez par la suite choisir de souscrire une autre catégorie d'actions si vous le souhaitez et dans le respect des règles d'investissement minimum ou d'investisseurs autorisés pour chaque catégorie d'action.

La structure d'une SICAV offre à l'investisseur, qui en deviendra actionnaire, une gouvernance renforcée par rapport à un fonds commun de placement (FCP) ; les actionnaires qui disposent de droit de vote proportionnels aux encours détenus et le conseil d'administration sont parties prenantes des décisions stratégiques de la SICAV et exercent à cet égard un droit de contrôle sur sa vie sociale.

Vous trouverez ci-dessous le tableau synthétique comprenant les différents taux actuariels du Fonds Absorbé ainsi que de l'OAT (Obligations Assimilables au Trésor) à échéance 2022 :

Fonds	Date	Rendement estimé jusqu'à l'échéance	Performance cumulée depuis le lancement du fonds	Rendement annualisé réalisé depuis le lancement du fonds	Taux de rendement actuariel de l'OAT ¹ à échéance 2022 (objectif de gestion du Fonds Absorbé)	Performance cumulée de l'OAT depuis le lancement du Fonds Absorbé	Performance annualisée de l'OAT depuis le lancement du Fonds Absorbé
La Française Rendement Global 2022 - Part D	04/06/2021	-0.47%	16.39%	2.48%	-0.68%	2.49%	0.40%
La Française Rendement Global 2022 - Part D USD H*	04/06/2021	0.29%	21.68%	4.15%	-0.68%	-1.02%	-0.21%
La Française Rendement Global 2022 - Part I*	04/06/2021	-0.01%	19.81%	2.97%	-0.68%	2.49%	0.40%
La Française Rendement Global 2022 - Part I D EUR*	04/06/2021	-0.01%	6.72%	1.53%	-0.68%	1.95%	0.45%
La Française Rendement Global 2022 - Part IC CHF H*	04/06/2021	-0.23%	17.93%	3.02%	-0.68%	2.67%	0.48%
La Française Rendement Global 2022 - Part IC USD H*	04/06/2021	0.69%	33.48%	5.36%	-0.68%	2.59%	0.46%
La Française Rendement Global 2022 - Part R	04/06/2021	-0.50%	16.41%	2.49%	-0.68%	2.49%	0.40%
La Française Rendement Global 2022 - Part T C EUR*	04/06/2021	-0.01%	2.96%	0.82%	-0.68%	-0.35%	-0.10%

¹ Le taux de rendement actuariel (Yield to maturity) équivaut au taux de rendement anticipé de l'obligation si elle était détenue jusqu'à l'échéance

La Française Rendement Global 2022 - Part T D EUR*	04/06/2021	-0.01%	2.40%	0.70%	-0.68%	0.74%	0.22%
--	------------	--------	-------	-------	--------	-------	-------

*Cette classe d'action n'est pas enregistrée en Belgique

Cette opération de fusion-absorption a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le [...] 2021 et sera effective le 3 septembre 2021 sur la valeur liquidative du 2 septembre 2021.

A l'issue de cette opération de fusion-absorption, vous détiendrez des actions de l'OPC Absorbant en échange des parts du Fonds Absorbé que vous détenez actuellement.

Les modalités de calcul du nombre d'actions de l'OPC Absorbant dont vous serez devenus porteurs à l'issue de l'opération ainsi que la correspondance des parts vous sont précisées en Annexe 2.

Si vous acceptez les termes de cette opération de fusion-absorption, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part. Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts sans frais² à tout moment, le Fonds Absorbé n'appliquant pas de commission de rachat.

Nous vous informons que pour le bon déroulement de l'opération de fusion-absorption, les passages d'ordres de souscription et de rachat sur le Fonds Absorbé **seront suspendus à compter du 31 août 2021 à 11h00 et jusqu'à la date de réalisation de l'opération.**

A compter du 3 septembre 2021, jour de la fusion, vous pourrez exercer vos droits en tant que porteur de l'OPC Absorbant. A ce titre, tout ordre passé par la suite sera exécuté sur l'OPC Absorbant selon les modalités de souscriptions/rachats indiquées dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus de ce dernier.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le Profil de risque

- Modification du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation du profil rendement / risque : OUI

Le Fonds Absorbé est actuellement exposé à une sensibilité aux taux dégressive dans le temps et qui est désormais faible tandis que l'OPC Absorbant a une échéance plus lointaine et une exposition aux taux plus importante avec une sensibilité de 0 à 9 ce qui a pour conséquence d'augmenter le profil rendement/risque.

- Augmentation des frais : OUI

Les frais de gestion financière restent identiques pour les catégories de parts R et D du Fonds Absorbé et les catégories d'actions R et D-B de l'OPC Absorbant, soit 1,051% TTC taux maximum.

Les porteurs de la part D USD H du Fonds Absorbé ayant des frais de gestion financière de 0,94% TTC taux maximum se verront proposer la catégorie d'action R D USD H de l'OPC Absorbant avec des frais de gestion financière de 1,051% TTC taux maximum.

² Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis à la fiscalité en vigueur à la date de l'opération.

Enfin, les parts I et T du Fonds Absorbé ont des frais de gestion financière légèrement inférieurs aux catégories d'actions I et T de l'OPC Absorbant, 0,54% TTC taux maximum contre 0,59% TTC taux maximum.

Le barème des commissions de mouvement est également différent entre le Fonds Absorbé et l'OPC Absorbant. L'augmentation de l'actif de l'OPC Absorbant lié à cette opération de fusion-absorption permettra à terme de diluer les commissions de mouvement prélevées et ainsi de réduire les frais courants de l'OPC Absorbant.

- Tableau comparatif des frais facturés :

Rubriques	La Française Rendement Global 2022 (Fonds Absorbé)	La Française Rendement Global 2028 (OPC Absorbant)
Frais de gestion financière	Parts R et D : 1.051% TTC Taux maximum Part D USD H* : 0,940% TTC Taux maximum Part I* et T* : 0,540% TTC Taux maximum	Actions R et D-B* : 1,051% TTC taux maximum Actions I* et T* : 0,59% TTC taux maximum Action B* : 1,69% TTC taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Parts I*, D USD H* et T* : 0.06% TTC Taux maximum Parts R : 0.07% TTC Taux maximum Parts D : 0.12% TTC Taux maximum	Toutes les actions : 0,06% TTC taux maximum
Commissions de mouvement	Actions : 0.40% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles < 5 ans: 0.06% Obligations convertibles > 5 ans: 0.24% Autres Obligations: 0.024% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.012% (avec minimum de 100€) Swaps: 300€ Change à terme: 150€ Change comptant: 50€ OPCVM: 15€ Futures: 6€ / Options: 2.5€	Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€) Autres Obligations : 0.035% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps: 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme : 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant: 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€) OPC: 15€ Futures: 1€ Options: 1€
Commissions de surperformance	Néant	Néant
Frais Courants	Part I* : 0,67% Part I D EUR* : 0,67% Part T D EUR* : 0,67% D USD H* : 1,07% IC USD H* : 0,67% IC CHF H* : 0,67% Part R : 1,16% Part T C EUR* : 0,67% Part D : 1,13% Part T C USD H* : 0,68%	action I C CHF H* : 1,11% action I C EUR* : 1,11% action B* : 2,21% action T D EUR* : 1,11% action R C CHF H* : 1,58% action I D EUR* : 1,11% action T C EUR* : 1,11% action R C USD H* : 1,58% action T D USD H* : 1,11 % action R D USD H* : 1,58% action D B EUR* : 1,58% action I C USD H* : 1,11% action R D EUR : 1,58% action R C EUR : 1,58%

Les principales évolutions de votre investissement sont décrites ci-dessous et détaillées en Annexe 1.

Rubriques	La Française Rendement Global 2022 (Fonds Absorbé)	La Française Rendement Global 2028 (OPC Absorbant)
Codes ISIN	Part I FR0012020659* Part I D EUR FR0013238516* Part T D EUR FR0013286994* D USD H FR0013183597* IC USD H FR0013055894* IC CHF H FR0013048303* Part R FR0012020675 Part T C EUR FR0013287000* Part D FR0012020667 Part T C USD H FR0013287638*	action I C CHF H FR0013439494* action I C EUR FR0013439478* action B FR0013463593* action T D EUR FR0013439528* action R C CHF H FR0013439445* action I D EUR FR0013439502* action T C EUR FR0013439510* action R C USD H FR0013439429* action T D USD H FR0013439536* action R D USD H FR0013439460* action D B EUR FR0013439544* action I C USD H FR0013439486* action R D EUR FR0013439452 action R C EUR FR0013439403
	Pour cette opération de fusion-absorption, l'attribution des catégories d'actions par défaut de l'OPC Absorbant aux porteurs du Fonds Absorbé est spécifiée en page 1 de ce présent courrier.	
Durée de placement recommandée	jusqu'au 31 décembre 2022	L'investisseur qui souscrit à ce fonds recherche un placement obligataire diversifié pour une durée de placement recommandée allant jusqu'au 31 décembre 2028
Date de clôture de l'exercice comptable	Dernier jour de Bourse du mois de décembre	dernier jour de Bourse du mois de juin
Objectif de gestion	Le fonds a pour objectif d'obtenir sur la période de placement recommandée de 8 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31 décembre 2022, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2022 émises par l'Etat français libellées en EUR. La rentabilité du fonds sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt et des spreads de crédit.	Le fonds a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 9 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31 décembre 2028, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2028 émises par l'Etat français et libellées en EUR (OAT 0,75% à échéance au 25 mai 2028 - code ISIN FR0013286192). La rentabilité éventuelle du fonds sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt et des spreads de crédit. L'objectif de performance nette annualisée est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.
Indice de référence	Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. La durée de vie moyenne du portefeuille obligataire est d'environ huit ans à compter de sa date de création. La durée de vie moyenne baisse chaque année pour atteindre celle d'un placement monétaire en 2022. Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle et présente une exposition au risque de crédit mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à : - pour les actions en euro : la performance de l'OAT 2.25% octobre 2022 [FR0011337880].	Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

	A titre indicatif : taux de rendement actuariel au 17 juin 2014 : 1.43% L'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) est l'instrument utilisé depuis 1985 par l'Etat français pour emprunter sur des durées comprises entre 7 et 30 ans, soit à taux fixe, soit à taux indexé, avec remboursement in fine. - pour les actions en USD : la performance du Bon du Trésor américain 1,625% novembre 2022 [US912828TY62] A titre indicatif : taux de rendement actuariel moyen au 26 novembre 2015 : 2,01% Les Bons du Trésor américain sont les titres obligataires à taux fixe émis par le Trésor américain dont l'échéance s'étend de 2 à 10 ans et qui sont remboursés à échéance. - pour les actions en CHF : la performance de l'Emprunt Fédéral de la Confédération suisse 4% février 2023 [CH0008435569] A titre indicatif : taux de rendement actuariel moyen au 19 novembre 2015 : -0,57% Les emprunts fédéraux de la Confédération suisse sont les titres obligataires émis par la Banque Nationale Suisse (BNS) dont l'échéance s'étend de 10 à 50 ans et qui sont remboursés à échéance. Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.	
--	--	--

**Cette classe d'action n'est pas enregistrée en Belgique*

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et du prospectus de l'OPC Absorbant. Les DICI ainsi que son prospectus sont disponibles gratuitement en français et néerlandais. Les rapports annuels et les rapports semestriels sont quant à eux disponibles en anglais :

- sur le site internet : www.fundinfo.com ou auprès de : LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing – 128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com. et en Belgique auprès de CACEIS Belgium SA Limited Company, 86 C B320 Avenue du Port, B-1000 Bruxelles, agissant en qualité de prestataire de services financiers en Belgique pour le FCP.

Le prix des actions du FCP est publié en Belgique sur www.fundinfo.com et peut être obtenu sur demande écrite auprès de BNP Paribas Securities Services S.C.A., 9 rue du Débarcadère, 93500 PANTIN et en Belgique auprès de CACEIS Belgium SA Limited Company, 86 C B320 Avenue du Port, B-1000 Bruxelles.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Nous tenons également à votre disposition, aux adresses ci-dessus mentionnées, le dernier rapport du commissaire aux comptes du Fonds Absorbant, auditeur indépendant chargé de vérifier et certifier les comptes de ce dernier.

L'Annexe 3³ détaille, à titre d'information, les éléments relatifs à la fiscalité applicables aux porteurs domiciliés ou établis en France.

Les options suivantes vous sont offertes :

- **La modification vous convient** : aucune action de votre part n'est nécessaire,
- **La modification ne vous convient pas** : Vous avez la possibilité de sortir sans frais, le Fonds Absorbé n'appliquant pas de commission de rachat.
- **Vous n'avez pas d'avis sur l'opération** : nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Luc HIVERT

Président

La Française Asset Management

³ Ne peut être considérée comme une information exhaustive

Annexe 1

Tableau comparatif de l'OPC Absorbant « La Française Rendement Global 2028 » et du Fonds Absorbé « La Française Rendement Global 2022 »

Rubriques	Fonds Absorbé La Française Rendement Global 2022	OPC Absorbant La Française Rendement Global 2028
Codes ISIN	Part I FR0012020659* Part I D EUR FR0013238516* Part T D EUR FR0013286994* D USD H FR0013183597* IC USD H FR0013055894* IC CHF H FR0013048303* Part R FR0012020675 Part T C EUR FR0013287000* Part D FR0012020667 Part T C USD H FR0013287638*	action I C CHF H FR0013439494* action I C EUR FR0013439478* action B FR0013463593* action T D EUR FR0013439528* action R C CHF H FR0013439445* action I D EUR FR0013439502* action T C EUR FR0013439510* action R C USD H FR0013439429* action T D USD H FR0013439536* action R D USD H FR0013439460* action D B EUR FR0013439544* action I C USD H FR0013439486* action R D EUR FR0013439452 action R C EUR FR0013439403
	Pour cette opération de fusion-absorption, l'attribution des catégories d'actions par défaut de l'OPC Absorbant aux porteurs du Fonds Absorbé est spécifiée en page 1 de ce présent courrier.	
Durée de placement recommandée	jusqu'au 31 décembre 2022	jusqu'au 31 décembre 2028
Classification	Obligations et autres titres de créance internationaux	Obligations et autres titres de créance internationaux
Date de clôture de l'exercice comptable	dernier jour de Bourse du mois de décembre	dernier jour de Bourse du mois de juin
Commissaire aux comptes	DELOITTE et Associés	DELOITTE et Associés
Objectif de gestion	Le fonds a pour objectif d'obtenir sur la période de placement recommandée de 8 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31 décembre 2022, une performance	Le fonds a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 9 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31 décembre 2028, une performance nette de frais

	nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2022 émises par l'Etat français libellées en EUR. La rentabilité du fonds sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt et des spreads de crédit.	supérieure à celle des obligations à échéance 2028 émises par l'Etat français et libellées en EUR (OAT 0,75% à échéance au 25 mai 2028 - code ISIN FR0013286192). La rentabilité éventuelle du fonds sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt et des spreads de crédit. L'objectif de performance nette annualisée est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.
Indice de référence	Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. La durée de vie moyenne du portefeuille obligataire est d'environ huit ans à compter de sa date de création. La durée de vie moyenne baisse chaque année pour atteindre celle d'un placement monétaire en 2022. Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle et présente une exposition au risque de crédit mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à : - pour les actions en euro : la performance de l'OAT 2.25% octobre 2022 [FR0011337880]. A titre indicatif : taux de rendement actuariel au 17 juin 2014 : 1.43% L'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) est l'instrument utilisé depuis 1985 par l'Etat français pour emprunter sur des durées comprises entre 7 et 30 ans, soit à taux fixe, soit à taux indexé, avec remboursement in fine. - pour les actions en USD : la performance du Bon du Trésor américain 1,625% novembre 2022 [US912828TY62] A titre indicatif : taux de rendement actuariel moyen au 26 novembre 2015 : 2,01% Les Bons du Trésor américain sont les titres obligataires à taux fixe émis par le Trésor américain dont l'échéance s'étend de 2 à 10 ans et qui sont remboursés à échéance. - pour les actions en CHF : la performance de l'Emprunt Fédéral de la Confédération suisse 4% février 2023 [CH0008435569] A titre indicatif : taux de rendement actuariel moyen au 19 novembre 2015 : -0,57% Les emprunts fédéraux de la Confédération suisse sont les titres obligataires émis par la Banque Nationale Suisse (BNS) dont l'échéance s'étend de 10 à 50 ans et qui sont remboursés à échéance. Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.	Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques, de maturité inférieure ou égale au 31 décembre 2022. La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la société de gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Durant la période de commercialisation, la gestion du portefeuille sera active de manière à gérer l'exposition globale dans un cadre de maîtrise des risques. La gestion du fonds repose donc essentiellement sur la connaissance approfondie par l'équipe de gestion du bilan des entreprises sélectionnées et des fondamentaux des dettes souveraines. Afin de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille est investi jusqu'à 100% en obligations à taux fixe ou variable, autres titres de créances négociables et instruments du marché monétaires (bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt) de tous secteurs économiques. Le gérant investit dans des entités : • Publiques et/ou privées des pays de l'OCDE [0-100%] • Publiques hors OCDE [0-100%] • Privées hors OCDE [0-50%] La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le fonds investit jusqu'à 100% dans des émissions notées Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- chez Standard& Poors ou Baa3 chez Moody's) et/ou à caractère spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3). Lorsque l'émission n'est pas notée, c'est le critère de notation de l'émetteur qui est pris en considération. Si l'émetteur/le titre n'est pas noté, le titre ne sera pas éligible au fonds et donc exclu du périmètre d'investissement. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes pour déterminer dans quels titres il conviendra d'investir. Elle effectuera par ailleurs une analyse lors de l'investissement en fonction de son processus de gestion. Cette analyse porte notamment sur la situation financière de l'entreprise, sa stratégie, ses perspectives de croissance ainsi que celles de son secteur d'activité et les risques réglementaires inhérents. L'investissement en obligations convertibles est limité à 30% maximum de l'actif net. Le gérant investit dans des titres libellés en EUR et/ou en USD et/ou en GBP. Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en euro, le gérant couvrira systématiquement le risque de change. Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite. La sélection des titres repose sur un processus se focalisant sur la situation financière, la structure de la dette et sur le tableau de financement des émetteurs afin d'éviter les situations de défaut. De plus, les émetteurs	La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques. Le fonds pourra investir dans des titres dont la maturité peut aller jusqu'au 31 décembre 2029, soit un an au plus par rapport à l'échéance du fonds. Cependant, la maturité moyenne du portefeuille n'excédera pas le 31 décembre 2028. La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la société de gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. La gestion du fonds repose donc essentiellement sur la connaissance approfondie par l'équipe de gestion du bilan des entreprises sélectionnées et des fondamentaux des dettes souveraines. Afin de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille est investi jusqu'à 100% en obligations à taux fixe ou variable, autres titres de créances négociables et instruments du marché monétaires (bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt) de tous secteurs économiques. La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le fonds investit jusqu'à 100% dans des émissions notées Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- chez Standard&Poor's ou Baa3 chez Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et/ou dans des émissions High Yield (à caractère spéculatif) (c'est-à-dire notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). L'investissement en titres sans notation n'est pas autorisé. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit. L'investissement en obligations convertibles est limité à 30% maximum de l'actif net. Au cours de la période allant de la première date de souscription et jusqu'à ce que le montant minimum d'actif sous gestion atteigne le niveau de 5 (cinq) millions d'euros, le fonds sera investi en titres du marché monétaire. Le gérant investit dans des titres libellés en EUR et/ou en USD et/ou en GBP et/ou en NOK et/ou en CHF et/ou en SEK et/ou en CAD et/ou en DKK. Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en EUR, le gérant couvrira systématiquement le risque de change. Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite. La sélection des titres repose sur un processus se focalisant sur la situation financière, la structure de la dette et sur le tableau de financement des émetteurs afin d'éviter les situations de défaut. De plus, les émetteurs bénéficiant d'une espérance de taux de recouvrement élevé et les émissions faiblement subordonnées sont privilégiées. Le fonds peut investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la Directive 2009/65/CE. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, le profil de risque du fonds est fortement lié à la sélection des titres spéculatifs pouvant aller jusqu'à 100% de l'actif et intègre donc le risque de défaut. De manière exceptionnelle et temporaire, dans le cas de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Le fonds utilise des instruments dérivés de
--	--	---

	bénéficiant d'un taux de recouvrement élevé et les émissions faiblement subordonnées sont privilégiées. Le FCP peut investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la Directive 2009/65/CE. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, le profil de risque du fonds est fortement lié à la sélection des titres spéculatifs pouvant aller jusqu'à 100% de l'actif et intègre donc le risque de défaut. Le profil de risque du fonds varie dans le temps, l'exposition aux différents facteurs de risque décroît au fur et à mesure que l'on s'approche de l'échéance de la période d'investissement. De manière exceptionnelle et temporaire, dans le cas de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCP utilise des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur. Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur tous les marchés à terme européens et internationaux. Le gérant peut recourir à des instruments financiers à terme tels que futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent et CDS sur indice), Non Deliverable Forward. Il intervient principalement dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les marchés à terme de taux et/ou de crédit et dans un but de couverture sur les marchés à terme de change. Le fonds pourra avoir recours à des Total Return Swaps (TRS) dans la limite de 25% maximum de l'actif net. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de TRS pourra représentée 10 % de l'actif. Les actifs sous-jacents aux TRS pourront être des indices de crédit. La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net. A l'approche de l'échéance du fonds, la société de gestion opéra, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, soit pour la reconduction de la stratégie d'investissement, soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve de l'agrément AMF.	préférence sur les marchés à terme organisés mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur. Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur tous les marchés à terme européens et internationaux. Le gérant peut recourir à des instruments financiers à terme tels que futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent et CDS sur indice), Non Deliverable Forward. Il intervient principalement dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les marchés à terme de taux et/ou de crédit et dans un but de couverture sur les marchés à terme de change. Le fonds pourra avoir recours à des Total Return Swaps (TRS) dans la limite de 25% maximum de l'actif net. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de TRS pourra représenter 5 % de l'actif. Les actifs sous-jacents aux TRS pourront être des obligations corporate et des obligations souveraines émergentes. La limite d'engagement du fonds sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net, sans rechercher de surexposition. A l'approche de l'échéance du fonds, la société de gestion opéra, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, soit pour la reconduction de la stratégie d'investissement, soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve de l'agrément AMF.
Actifs utilisés (hors dérivés)	2- Actifs (hors dérivés intégrés) Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP aura recours à différents types d'actifs : a) Actions : L'exposition au risque actions n'existe que de façon indirecte, du fait de la détention d'obligations convertibles ; le fonds peut être exposé en actions, de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques, dans la limite de 10% maximum de l'actif net. b) Titres de créance et instruments de taux : i. Titres de créances négociables : oui ii. Obligations (taux fixe, taux variable, indexées) : oui	Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds aura recours à différents types d'actifs. a) Actions : oui Le fonds ne peut pas acheter des actions en direct mais il pourra être exposé au risque actions de façon indirecte, du fait de la détention d'obligations convertibles dans la limite de 10% maximum et être investi directement en actions dans la limite de 5% de l'actif net uniquement dans le cas de la restructuration d'une obligation, standard ou convertible, par l'émetteur. Les actions auront les caractéristiques suivantes : - toutes capitalisations

	iii. Bons du Trésor : oui iv. Titres négociables à court terme : oui présentant les caractéristiques suivantes : - tous secteurs économiques - les titres sélectionnés seront investis indifféremment dans le secteur public et/ou privé. c) OPCVM : Le fonds peut investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive 2009/65/CE. Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion du fonds ou une société liée	- tous secteurs économiques - libellées en euros ou en USD, GBP, NOK, CHF, SEK, CAD, DKK - toutes zones géographiques. b) Titre de créance et instruments du marché monétaire : oui i. Titres de créance négociables : oui ii. Obligations (taux fixe, taux variable, indexées) : oui iii. Bons du Trésor : oui iv. Titres négociables à court terme : oui présentant les caractéristiques suivantes : - tous secteurs économiques - les titres sélectionnés seront investis indifféremment dans le secteur public et/ou privé. c) OPCVM : Le fonds peut investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive 2009/65/CE. Ces OPCVM peuvent être gérés par la société de gestion du fonds ou une société liée.
Maturité	La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations de maturité inférieure ou égale au 31/12/2022	Le fonds pourra investir dans des titres dont la maturité peut aller jusqu'au 31 décembre 2029
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	de 8 à 0 (décroissante dans le temps)	de 9 à 0, décroissante dans le temps
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le fonds est exposé	Pays OCDE (toutes zones) : 0 - 100% Pays hors OCDE (pays émergents) : 0 - 100%	Emetteurs publics et privés des Pays de l'OCDE (toutes zones) : 0 - 100% ; Emetteurs publics hors OCDE (émergents) : 0 -100% ; Emetteurs privés hors OCDE (émergents) 0-50%
Notations	Le fonds investit jusqu'à 100% dans des émissions notées Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- chez Standard&Poors ou Baa3 chez Moody's) et/ou à caractère spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3).	Le fonds investit jusqu'à 100% dans des émissions notées Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- chez Standard&Poor's ou Baa3 chez Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et/ou dans des émissions High Yield (à caractère spéculatif) (c'est-à-dire notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). L'investissement en titres sans notation n'est pas autorisé.
SRRI (Indicateur rendement/risque)	4	3
Principaux risques	Risque de perte en capital : Risque discrétionnaire : Risque de taux : Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance : Risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créance : Risque lié aux investissements en titres « high yield » dits « spéculatifs » Risque lié aux investissements sur les pays hors OCDE (pays émergents)	Risque de perte en capital : Risque discrétionnaire : Risque de taux : Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créances : Risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créances : Risque lié aux investissements en titres « high yield » dits « spéculatifs » : Risque lié aux investissements sur les pays émergents :

	Risque de contrepartie : Risque actions lié à la détention d'obligations convertibles : Risque de change : Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : Risque de conflits d'intérêt potentiels :	Risque actions lié à la détention d'obligations convertibles : Risque de contrepartie : Risque lié aux titres de créance subordonnés : Risque lié aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, aux contrats d'échange de rendement global (TRS) et à la gestion des garanties financières : Risque de change : Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : Risque de conflits d'intérêt potentiels : Risque juridique :
Risques importants non pris en compte par le SRRI	Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : Risque de crédit : Risque de contrepartie :	Risque de crédit : Risque de contrepartie : Risque de Liquidité
Commission de souscription maximale	Part I* : 3.00 % maximum Part I D EUR* : 3.00 % maximum Part T D EUR* : Néant D USD H* : 3.00 % maximum IC USD H* : 3.00 % maximum IC CHF H* : 3.00 % maximum Part R : 3.00 % maximum Part T C EUR* : Néant Part D : 3.00 % maximum Part T C USD H* : Néant	action I C CHF H* : 3.00 % maximum action I C EUR* : 3.00 % maximum action B* : Néant action T D EUR* : 3.00 % maximum action R C CHF H* : 3.00 % maximum action I D EUR* : 3.00 % maximum action T C EUR* : 3.00 % maximum action R C USD H* : 3.00 % maximum action T D USD H* : 3.00 % maximum action R D USD H* : 3.00 % maximum action D B EUR* : 3.00 % maximum action I C USD H* : 3.00 % maximum action R D EUR : 3.00 % maximum action R C EUR : 3.00 % maximum
Frais de gestion financière	Parts R et D : 1.051% TTC Taux maximum Part D USD H* : 0,940% TTC Taux maximum Part I* et T* : 0,540% TTC Taux maximum	Actions R et D-B* : 1,051% TTC taux maximum Actions I* et T* : 0,59% TTC taux maximum Action B* : 1,69% TTC taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Parts I*, D USD H* et T* : 0.06% TTC Taux maximum Parts R : 0.07% TTC Taux maximum Parts D : 0.12% TTC Taux maximum	Toutes les actions : 0,06% TTC taux maximum
Commissions de mouvement	Actions : 0.40% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles < 5 ans: 0.06%	Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€)

	Obligations convertibles > 5 ans: 0.24% Autres Obligations: 0.024% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.012% (avec minimum de 100€) Swaps: 300€ Change à terme: 150€ Change comptant: 50€ OPCVM: 15€ Futures: 6€ / Options: 2.5€	Autres Obligations: 0.035% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps: 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme: 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant: 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€) OPC: 15€ Futures: 1€ Options: 1€
Commissions de surperformance	Néant	Néant
Frais Courants	Part I* : 0,67% Part I D EUR* : 0,67% Part T D EUR* : 0,67% D USD H* : 1,07% IC USD H* : 0,67% IC CHF H* : 0,67% Part R : 1,16% Part T C EUR* : 0,67% Part D : 1,13% Part T C USD H* : 0,68%	action I C CHF H* : 1,11% action I C EUR* : 1,11% action B* : 2,21% action T D EUR* : 1,11% action R C CHF H* : 1,58% action I D EUR* : 1,11% action T C EUR* : 1,11% action R C USD H* : 1,58% action T D USD H* : 1,11 % action R D USD H* : 1,58% action D B EUR* : 1,58% action I C USD H* : 1,11% action R D EUR* : 1,58% action R C EUR* : 1,58%

*Cette classe d'action n'est pas enregistrée en Belgique

ANNEXE 2

Calcul de la parité de fusion

Calendrier des opérations :

- Suspension des souscriptions et rachats des parts du Fonds Absorbé à compter du 31 août 2021 à 11h00 et jusqu'au jour de l'opération ;
- Date des valeurs liquidatives servant à déterminer les parités d'échange le 2 septembre 2021 ;
- Réalisation de l'opération de fusion-absorption : 3 septembre

Vous avez la possibilité de racheter vos parts du Fonds Absorbé jusqu'au 31 août 2021 avant 11 heures.

Le nombre de catégories d'actions libellées en euros de l'OPC Absorbant à attribuer sera déterminé, sous le contrôle des Commissaires aux comptes, selon le calcul suivant :

		Nombre de parts du FCP		Valeur liquidative du FCP
Nombre de parts du FCP La Française Rendement Global 2028	=	La Française Rendement Global 2022	X	La Française Rendement Global 2022
		Valeur liquidative de la part du FCP La Française Rendement Global 2028		

Les catégories d'actions de l'OPC Absorbant sont décimalisées en millièmes de parts.

L'échange des parts pourra (le cas échéant) être assorti du versement d'une soulte.

Les porteurs de parts du Fonds Absorbé qui, compte tenu de la parité d'échange, n'auront pas le droit à un nombre entier d'actions ou fraction d'actions de l'OPC Absorbant, pourront, le cas échéant, obtenir le remboursement du rompu ou verser en espèces le complément nécessaire à l'attribution d'une action entière de l'OPC Absorbant sans frais pendant un mois.

A titre estimatif, au 5 mai 2021, la valeur liquidative de la part I du Fonds Absorbé et de l'action IC de l'OPC Absorbant a été évaluée sur l'actif respectif suivant :

	Fonds Absorbé	OPC Absorbant
	Part I* (FR0012020659)	Action I C EUR* (FR0013439478)
Actif net Total	14 577 355,3	3 267 812,19
Nombre total de parts	11 969.353	3 021,304
Valeur liquidative	1 217,89	1 081,59

**Cette classe d'action n'est pas enregistrée en Belgique*

Calcul de la parité d'échange au 5 mai 2021 :

Parité d'échange :

VL du FCP Absorbé / VL du FCP Absorbant – Part I du Fonds Absorbé / Action I C EUR de l'OPC Absorbant
 $1217,89 / 1081,59 = 1,126$

Les actions de l'OPC Absorbant étant décimalisées en millièmes d'actions, vous auriez ainsi obtenu 1,126 action de l'OPC Absorbant contre respectivement 1 part du Fonds Absorbé ainsi qu'une soulte de deux (2) centimes d'euro (0,02).

ANNEXE 3 : Fiscalité

Le régime fiscal applicable est celui en vigueur au jour de cette lettre.

Les personnes morales et personnes physiques porteurs du Fonds Absorbé sont soumises aux dispositions fiscales suivantes (sous réserve de changement de la réglementation fiscale):

— **Porteurs personnes physiques résidentes fiscales en France** : sursis d'imposition (article 150-O B du Code Général des Impôts et l'instruction fiscale publiée au BOFiP sous la référence BOI-RPPM-PVBMI-30-10-20 et seq. dans sa version en vigueur du 20 décembre 2019) sous réserve que la soulte soit inférieure à 10 % de la valeur nominale des titres reçus. La quote-part de plus-value placée en sursis d'imposition correspondant à la soulte est en revanche imposée immédiatement.

Le résultat de l'échange des titres (hors la quote-part de plus-value correspondant à la soulte) n'est pas pris en compte pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de la fusion mais pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de la cession des titres de l'OPC reçus en échange.

Lors de la cession ou du rachat ultérieur des parts de l'OPC reçues en échange, la plus-value est calculée à partir du prix d'acquisition des parts de l'OPC remises à l'échange, le cas échéant, corrigé du montant de la soulte qui n'aurait pas déjà été imposé à l'occasion de la fusion (i.e. cas où la plus-value en sursis serait inférieure à la soulte).

Le gain est imposable à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux dans la catégorie des plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières et droits sociaux.

— **Porteurs personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés et domiciliées fiscalement en France** :

Le sursis d'imposition est applicable conformément aux dispositions de l'article 38-5 bis du Code Général des Impôts et à l'instruction fiscale publiée au BOFiP sous la référence BOI-BIC-PVMV-30-30-70 dans sa version en vigueur du 25 mars 2014 mais est subordonné à la condition que la soulte n'excède ni 10 % de la valeur nominale des titres attribués, ni le montant de la plus-value réalisée. Toutefois, le profit réalisé lors de la fusion est, à concurrence du montant de la soulte reçue, compris dans le bénéfice de l'exercice au cours duquel intervient la fusion.

En cas d'application du sursis d'imposition, le résultat de l'échange des titres n'est pas compris dans les résultats imposables de l'exercice de la fusion mais dans les résultats de l'exercice de la cession des titres de l'OPC reçus en échange. En revanche, la partie de la plus-value correspondant à la soulte est immédiatement imposable.

Toutefois, au terme de l'article 209 OA du Code Général des Impôts, l'imposition des écarts d'évaluation des titres d'OPC constatés depuis le 1^{er} juillet 1992 réduit la portée pratique de ce sursis dans la mesure où les écarts d'évaluation déjà imposés comprennent une partie ou la totalité de la plus-value d'échange résultant de la fusion (cette règle ne s'applique pas aux compagnies d'assurances exerçant majoritairement des opérations d'assurance sur la vie ou de capitalisation).

— **Porteurs entreprises individuelles** : sursis d'imposition ou différé d'imposition

Les entreprises individuelles sont en principe traitées comme des personnes physiques (sursis d'imposition), sauf décision de gestion expresse de la part de l'entrepreneur d'inscrire les titres à son actif professionnel.

— **Porteurs organismes sans but lucratif** :

Ils ne sont soumis à aucune imposition du fait de cette opération de fusion (article 206-5 du Code Général des Impôts).

— **Porteurs non-résidents** :

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

Ils ne sont soumis à aucune imposition en France du fait de cette opération de fusion (article 244 bis C du Code Général des Impôts).